

## Un nouvel HOLD-UP en préparation contre la Sécurité Sociale

C'est Blondel qui avait qualifié la CSG comme le Hold-up du siècle et il avait raison. Le fait de changer la nature des choses n'est jamais innocent.

A l'époque, la création de la CSG coïncidait avec les fameux critères de Maastricht, les fameux 3%. En faisant basculer les cotisations sociales (argent de la Sécurité Sociale, donc des travailleurs) vers un impôt, cela a ouvert un droit de regard à l'Etat. C'est le processus de l'Etatisation qui était enclenché. On connaît les conséquences en matière de désengagement voté par les parlementaires sur propositions de différents ministres.

Il n'y avait rien à craindre comme certains le disaient... la CSG est un impôt dédié. C'est-à-dire qu'il ne servait qu'à la Sécu.

La volonté du gouvernement de diminuer les cotisations sociales pour augmenter le net de la fiche de paie et d'augmenter la CSG pour compenser en partie, c'est la continuité du hold-up. Les victimes sont les retraités qui ne voient pas augmenter leur retraite, mais pour certains elle va diminuer.

Deuxième effet, les complémentaires Santé vont surement augmenter pour faire face aux futurs désengagements de la Sécurité Sociale qui aura moins de fond (le fameux trou se creuse un peu plus, et nous ne sommes pas responsables).

Les déclarations du Président de la République représentent la plus grosse attaque contre la Sécurité Sociale. Du Hold Up, on passe au détournement de fond.

Prendre la CSG (impôt dédié à la Sécu) pour compenser la baisse de la taxe d'habitation, c'est une attaque frontale contre notre République Sociale. Qu'en restera-t-il ?

La baisse de taxe d'habitation, en plus des ponctions faites par les intercommunalités, c'est l'assèchement de la démocratie locale.

Tel que défini par les ordonnances de 1945 qui ont organisé la Sécurité Sociale sur la base du salaire différé, l'Union Départementale Force Ouvrière de l'Essonne tient à réaffirmer la nécessité du maintien des fondamentaux de la Sécurité Sociale porteurs de solidarité, de justice sociale, d'égalité de droit et de redistribution. : "cotiser selon ses moyens et en bénéficier selon ses besoins".

L'Union Départementale Force Ouvrière de l'Essonne réaffirme son attachement à la Sécurité Sociale à travers tous les régimes existants avec ses quatre branches et revendique son financement assuré par les cotisations assises sur les revenus du travail (notre salaire différé). Elle rappelle donc son opposition à lier le financement de la protection sociale à la compétitivité des entreprises, et s'oppose à tout transfert de cotisations employeurs et/ou salariés vers l'impôt.

Evry, le 21 juillet 2017